

## Communiqué de presse

### Malgré une augmentation du nombre de décisions, les chiffres de l'année 2022 sont similaires à ceux d'avant la pandémie de Covid-19

En ce premier trimestre de l'année, le SCAN tire le bilan de 2022 au niveau des mesures administratives. Le nombre de dossiers traités est en nette augmentation en comparaison à l'année précédente. Les infractions liées à la vitesse ont augmenté de +18.6% alors que celles liées à l'ébriété au volant se sont accentuées de +9.4%. Note réjouissante : la diminution constante des décisions pour inattention au volant (-16.8%). Au total, en 2022, ce sont 4573 décisions qui ont été prononcées par la Commission administrative, soit une augmentation de 11,5% en comparaison avec l'année 2021 qui comptait 4100 décisions. Sur le plan suisse, on constate une augmentation de 3,7%. Les chiffres de l'année 2022 ressemblent davantage à ceux d'avant la pandémie de Covid-19, soit l'année 2019.

La section mesures administratives du SCAN fait le point de l'année écoulée. En 2022, la commission administrative a prononcé 4573 décisions, soit une hausse de 11,5% par rapport à l'année 2021. Cette augmentation montre un retour à la normale suite à la fin des mesures de restriction liées à la pandémie de Covid-19. Les chiffres sont semblables à ceux de 2019.

Ces décisions se répartissent principalement en avertissements (1380) et en retraits (1922).

Aux côtés de ces mesures "classiques", d'autres mesures sont prononcées, notamment celles concernant des refus de délivrance de permis (52), des interdictions de circuler au guidon d'un cycle ou d'un véhicule pour lequel un permis n'est pas nécessaire (24) et enfin des interdictions de faire usage d'un permis de conduire étranger (476).

En comparaison à l'année 2021, le SCAN relève une augmentation du nombre des avertissements (+ 16,4% ; CH : + 2,2%) ainsi qu'une augmentation du nombre des retraits (+ 6,2% ; CH : + 3,3%).

Parmi les principaux motifs à l'origine d'une mesure administrative, le SCAN note les infractions liées à la vitesse (1'593 cas), l'ébriété au volant (431 cas) ainsi que l'inattention au volant (272 cas).

Le SCAN regrette l'augmentation du nombre de mesures administratives en lien avec la vitesse (+ 18.6%) ainsi que celui relatif à l'alcool (+ 9.4%). Il se réjouit néanmoins de la baisse des mesures prononcées pour des accidents consécutifs à des inattentions diverses au volant (- 16.8%).

En sa qualité d'acteur de la prévention routière et nautique neuchâteloise, le SCAN continue d'agir auprès des neuchâtelois et neuchâteloises. En 2022, une [vidéo traitant des dangers](#) de la consommation de cannabis et de conduite automobile a été publiée en collaboration avec le pôle "Arts Appliqués" du Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE-AA).

#### Pour tous renseignements complémentaires :

- Philippe Burri, directeur du SCAN, 079 624 45 71, [philippe.burri@ne.ch](mailto:philippe.burri@ne.ch)

Retrouvez tous les communiqués du SCAN sur [scan-ne.ch/medias](https://scan-ne.ch/medias). Photos sur [scan-ne.ch/photos](https://scan-ne.ch/photos).

Malvilliers, le 20 mars 2023 /mco